

## Contrats spéciaux: commentaire d'article

Par **Anonymouse**, le 30/10/2013 à 12:00

Bonjour,

J'ai un commentaire d'article à effectuer. L'article à commenter est le suivant :

***"Un contrat n'est pas invalide du seul fait que, lors de sa conclusion, l'exécution de l'obligation était impossible [s]ou[/s] que l'une des parties n'était pas en droit de disposer des biens qui en forment l'objet."***

C'est un article des principes du droit européen du contrat, article qu'il faut commenter à la lumière du droit français :

- Article 1599CC : *"La vente de la chose d'autrui est nulle : elle peut donner lieu à des dommages-intérêts lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fut à autrui."*
- Article 1601CC : *"Si au moment de la vente la chose vendue était périe en totalité, la vente serait nulle. Si une partie seulement de la chose est périe, il est au choix de l'acquéreur d'abandonner la vente, ou de demander la partie conservée, en faisant déterminer le prix par la ventilation."*

Le "ou" dans l'article à commenter, distingue bien les deux parties qu'il faut évoquer. Mais je ne sais comment commenter cet arrêt. Je suis bloqué. Auriez-vous des pistes ?

En vous remerciant par avance...